



120 Avenue du Gal Jean Gilles
66028 Perpignan Cedex
Tél : 04.68.50.04.13
Fax : 04.68.50.16.77

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 29 Novembre 2016

Année scolaire 2016/2017

Numéro de séance : 2D

Date de transmission de la convocation aux membres : 18 novembre 2016

Président : M. Didier FERRE

Secrétaire de séance : mesdames CROS et DAFURRIELA

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

ORDRE DU JOUR

- ✓ Installation du conseil d'administration et des commissions
- ✓ Règlement intérieur du conseil d'administration
- ✓ Projet AS
- ✓ Budget
- ✓ Voyages scolaires
- ✓ Contrats et conventions
- ✓ PFMP
- ✓ Autorisation d'embauche des personnels pour l'année 2017
- ✓ Affaires financières
 - Admission en non -valeur
 - DBM pour info
 - Tarifs de restauration
- ✓ Questions diverses

PRESENCE DU CONSEIL
Séance du lundi 29 novembre 2016

QUALITE		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M.FERRE Didier	X						
	Proviseur-adjoint	Mme FOSSE Valérie	X						
	Gestionnaire	M. VIDAL Lionel	X						
	Chef de travaux	M. MAYEUR Eric	X						
	C.P.E	Mme JACQUET Marie	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. CRESTA JACQUES		X					
		mme LANGEVINE		X					
	Commune siège	Mme ANGLADE Joelle		X					
	Commune siège	M.REQUESENS Nicolas		X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	personnalité qualifié	M. LABORDE Christophe		X					
	personnel d'enseignement	M.HAMZAOUI Mohammed	X						
		Mme DAFURRIELA Cécile	X						
		Mme CROS Edith	X						
		Mme ALONSO Béatrice	X						
		M.SUAREZ Roger-Daniel	X						
		Mme PAGES Anne		X			Remplacée par M. MOYA		
		Mme FOURNIER Isabelle		X			Remplacée par Mme MAIZ		
	personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme POUSSIER Hélène							
		Mme VIDAL Marie-Hélène							
Mme CARBONNEL Sabine									
PARENTS D'ELEVES ET ELVES	Parents d'élèves	Mme BERNARD Magali		X			remplacée par Mme ORTEGA		
		Mme PAGEOT Jany	X						
		Mme BOUZAT Corinne		X			remplacée par M. ORTEGA		
		Mme SARDA Hélène		X					
		mme TRUFFANDIER Karin	X						
	Elèves	M. ABDELLAOUI Marwane	X						
		M.BAHEUX Lyderic	X						
		M. GANDIBLEUX Lydéric	X						
		M. ABADIE Valentin	X						
		M.GARSAVANOFF Alexis	X						

Le quorum étant atteint 24 personnes , la séance est ouverte à 18heures
Le secrétariat est assuré par mesdames CROS et DAFURRIELA, enseignantes
Monsieur Ferré fait lecture de l'ordre du jour, il rappelle que lorsque l'ordre du jour est trop long, il sera fait 2 conseil d'administration, dont un plus axé sur le Greta, c'est pourquoi, le conseil d'administration a été convoqué le 5 décembre
L'ordre du jour est adopté

1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Installation des différentes commissions

Monsieur Ferré, Proviseur présente à l'assemblée les membres du conseil d'administration, membres de droit, représentants des parents, des personnels, des élèves et des enseignants, les membres des collectivités.

Monsieur le Proviseur félicite tous les membres élus.

La composition des commissions quant à elle a fait l'objet d'une discussion dans les différents collèges, le document support est complété en assemblée par madame Bories, sur les propositions faites par les membres présents.

Un tableau récapitulatif mis au propre sera remis à tous et joint au procès-verbal.
Les listes sont arrêtées et adoptées à l'unanimité.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur Ferré, Proviseur présente le règlement intérieur du CA et propose son adoption.

Monsieur Hamzaoui, enseignant représentant FO, demande qu'à l'article 6 le terme « personnes » soit remplacé par « personnels »,

Monsieur le Proviseur accepte.

Monsieur Hamzaoui demande comme il l'avait déjà fait l'an passé que le procès-verbal du conseil d'administration lui soit donné avant validation par les membres, afin qu'il puisse éventuellement corriger ses interventions.

Monsieur le Proviseur s'y oppose, cette démarche alourdirait la tâche de la personne en charge de la rédaction et de la diffusion du procès-verbal.

Monsieur Moya, enseignant, représentant SNES, propose que les membres du conseil d'administration apportent directement le texte de leurs intervention au secrétaire de séance, pour ne pas qu'il y ait d'oublis ou d'erreurs.

Monsieur le Proviseur propose que les séances soient enregistrées,

Monsieur Hamzaoui refuse, pour lui un tel procédé n'est pas légal.

Monsieur le Proviseur répète son opposition à toute modification à l'extérieur du conseil d'administration.

Il est ensuite procédé au vote

Le règlement intérieur est porté au vote

contre	abstention	pour
3	0	21

ACTE N° 23

2 - VIE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Projet AS

Messieurs Lafond et Andrieu ont été invités pour présenter le projet. L'As propose plusieurs activités toujours dans les créneaux 12h30 - 13h45 mais surtout le mercredi après-midi et après les cours pour les internes. L'AS du lycée est une des plus importantes du département grâce à la variété des activités proposées, adaptées aux demandes des élèves.

Les enseignants d'EPS profitent de ce temps de parole pour évoquer un problème récurrent, à savoir le manque d'installations sportives. Les installations sportives du lycée sont sous-dimensionnées pour l'ensemble des activités d'EPS et d'AS, à cause de cela les enseignements d'EPS sont éloignés des préconisations permettant de répondre aux exigences des textes officiels et aux besoins d'apprentissages moteurs de nos élèves.

Les activités obligent des déplacements vers d'autres structures, entraînant des frais et la diminution des heures réelles d'EPS en raison de la durée des transports.

Le gymnase actuel date de 1962 et n'a jamais été rénové. Les enseignants renouvellent une fois de plus la demande de création d'un nouveau gymnase avec des salles semi-spécialisées pouvant accueillir une soixantaine d'élèves.

Monsieur le Proviseur explique, qu'il a reçu le courrier avec leur doléances, qu'il l'a fait suivre à la Région. Parallèlement il a rencontré le responsable de la mairie qui s'est engagé à la réfection de la clôture.

Monsieur Andrieu déplore que lors des projets de rénovation, l'EPS ait été oubliée. Monsieur Moya, enseignant représentant, SNES, relève l'absence récurrente des représentants de la Région et de la mairie.

Le projet de l'AS est porté au vote

contre	abstention	pour
0	0	23

Approuvé à l'unanimité

Contrats et conventions

Périodes de formation en milieu professionnel

Monsieur Mayeur prend la parole et informe les membres du ca que le BO de mars 2016 imposait aux établissements de nouvelles modalités d'organisation pour les stages en milieu professionnel et la mise en place d'une nouvelle convention précisant :

- La désignation d'un enseignant référent
- Les objectifs du stage
- Les modalités d'évaluation

- L'habilitation de l'entreprise aux travaux dangereux

Monsieur Hamzoui prend la parole et informe que cette circulaire gêne les enseignants. Le suivi des élèves est déjà assuré de manière remarquable. C'est la mission de l'enseignant de faire acquérir les compétences du référentiel. Les PFMP sont prévues dans ce référentiel, les enseignants élaborent déjà un livret de suivi et mettent des notes finales. Dans les missions de l'enseignant est écrit que les professeurs d'enseignement professionnel assurent la certification. L'équipe est chargée du suivi au prorata des heures de cours, c'est-à-dire 2h/élève/semaine. L'article 3 de la convention réfère à l'annexe pédagogique que nous n'avons pas reçu.

Monsieur Hamzaoui tient à préciser que ce n'est pas de la compétence du conseil d'administration de se positionner sur les modalités pédagogiques.

On demande à l'enseignant référent de signer la convention, et de s'engager entre autres sur la dangerosité. Ce n'est pas le rôle de l'enseignant de prendre la responsabilité de l'utilisation par les élèves des machines dangereuses. Il y a un réel problème de prise de responsabilité. Si un élève se blesse, l'enseignant sera-t'il mis en cause ?

Les collègues refusent de signer et n'ont pas besoin d'annexe pédagogique.

Au sujet du décompte des heures de suivi, monsieur Hamzaoui relève que si le décret était appliqué, le lycée devrait des heures enseignants et pas le contraire.

Monsieur le Proviseur répond que ce n'est pas le décompte projeté à la réunion des coordonnateurs.

Monsieur Hamzaoui insiste sur le fait que le conseil d'administration ne peut voter une annexe pédagogique, qui de plus n'a pas été transmise aux membres. Il précise que c'est inadmissible que le tuteur doive signer cette convention.

Monsieur Mayeur, DDFPT, répond que le conseil d'administration ne se positionne pas sur chaque annexe pédagogique mais sur la convention type. Il est intéressant d'avoir les modalités pour informer les familles.

Au sujet des travaux dangereux monsieur Mayeur pense qu'il est important d'avoir une attitude pédagogique avec les entreprises pour définir un cadre.

Monsieur Hamzaoui répond qu'ils sortent de la loi.

Monsieur Mayeur répond qu'on demande simplement à l'entreprise d'attester ou non qu'elle a déposé un dossier d'habilitation permettant aux élèves d'effectuer des travaux dangereux.

Monsieur le Proviseur prend la parole. La rédaction de la nouvelle convention est imposée par le BO, il s'adresse particulièrement à monsieur Hamzaoui, lui précisant que les PFMP font partie intégrante de la formation, il est bien normal qu'on signe une convention, l'annexe n'a pas été donnée tout simplement car on ne la vote pas, Il rappelle à monsieur Hamzaoui que celui-ci était présent à la réunion des coordonnateurs et qu'à aucun moment il n'a fait part de ses remarques.

Monsieur Hamzaoui répond qu'il a posé la question à monsieur Mayeur avant la réunion des coordonnateurs car ses collègues lui en avait parlé.

Monsieur le Proviseur reprend monsieur Hamzaoui en lui signifiant que Mayeur a fait le calcul sur 3 semaines et non sur deux.

Monsieur Mayeur rappelle que ces annexes pédagogiques sont en cours de construction, qu'elles seront établies par filière et parfois par période de PFMP

Madame Pageot, parent d'élève, demande si un élève pourra effectuer son stage dans une entreprise même si elle n'est pas habilitée

Monsieur Mayeur répond que cela sera possible, mais l'élève n'effectuera pas les travaux dangereux dont la liste est très précises

Madame Pageot demande si les visites en entreprises pour assurer le suivi des élèves sont obligatoires.

Monsieur Mayeur répond que le lycée fixe les modalités et qu'on les respecte.

Monsieur Moya dit qu'on doit garantir une protection de l'enseignant. Il manque d'harmonie entre sections. Dans certaines sections, il y a une visite assurée par l'enseignement général puis une deuxième par l'enseignement professionnel. Il évoque un logiciel « spirale » qui pourrait être utile.

Monsieur Mayeur partage son point de vue, il y a un réel travail à faire en conseil pédagogique.

Monsieur Hamzaoui dit qu'en cas d'accident, le travail dangereux n'est qu'un facteur aggravant. Si l'enseignant et le tuteur signent cette convention on leur reprochera.

Monsieur le proviseur demande que l'on passe au vote.

vote		
contre	abstention	pour
3	8	12

3. VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

départ de madame MAIZ :23 votants

BUDGET 2017

Monsieur VIDAL, prend la parole et commente le budget 2017, il mentionne qu'il a été aidé dans sa tâche par Mlle Laura NEGRE, stagiaire de l'IRA de Bastia

Le budget ressemble à celui de 2016, pas de changement majeur dans la structure, le nombre d'élèves et de formations mises en place sont constants.

Il explique que les ressources sont stables

- La dotation annuelle de la Région est strictement égale, alors que d'autres établissements ont subi une baisse.
- La participation des familles est stable (restauration et participation aux voyages)
- La production de la toiture photovoltaïque est estimée à environ 100.000 € par an.

Monsieur Vidal note que plusieurs ressources sont cependant inconnues :

- Les dépenses de viabilisation (eau, bois, gaz) car plusieurs bâtiments sont en rénovation et donc non chauffés, de plus les bâtiments modulables transformés en bureaux sont équipés de climatiseurs. En outre, le bâtiment

d'externat rénové présente une performance énergétique difficile à évaluer.

- La subvention pour les installations sportives a connu une baisse substantielle l'an dernier, si une rallonge n'est pas faite, cela risque d'être juste.
- La taxe d'apprentissage : on peut craindre une captation de la taxe par les organismes professionnels qui assurent eux-mêmes des formations.
- Le Greta. Une contribution financière doit être mise en place pour compenser la charge liée à l'accueil du greta dans nos murs.
- Par ailleurs, la modalité de participation financière liée à la formation continue a changé, elle est maintenant de 2% du chiffre d'affaires des formations sur l'établissement. Les dépenses importantes d'équipement seront prises en charge directement par le Greta.
- Cafétérias : 2 cafétérias ont été mises en œuvre depuis septembre, cela génère des frais mais aussi une contribution financière.
- L'UFA : l'unité de formation par alternance en collaboration avec le CFAI de Baillargues risque de cesser en juin 2017.

Monsieur Vidal précise qu'un effort de simplification a été fait en fusionnant les enseignements techniques et en créant le domaine « stages en entreprises » (gestion des remboursements des frais élèves enseignants).

Monsieur Hamzaoui demande quel est l'impact de la présence du Greta sur l'utilisation des locaux.

Monsieur Vidal répond que les locaux sont pris en charge par le Greta lui-même, qu'il y a une personne qui assure le nettoyage et une personne pour la maintenance informatique.

Monsieur Moya complète en demandant par qui sont pris en charge les frais d'entretien des salles de cours utilisées par le Greta.

Monsieur Vidal explique que cette utilisation n'entraîne pas de travail supplémentaire pendant les périodes scolaires, donc pas de frais supplémentaires. Le Greta a proposé une participation financière à la charge représentée.

Monsieur Ferré, Proviseur intervient pour préciser qu'une commission finances est mise en place pour traiter de tous ces problèmes.

Monsieur Ferré précise que les éléments d'information seront donnés ultérieurement, une commission de finances est mise en place et travaillera sur cette problématique, cela présenté après l'assemblée du Greta.

Monsieur Hamzaoui aimerait que les personnels participent à ces commissions, et précise que le Greta doit participer au plus juste aux frais générés et à la charge de travail portée par le personnel.

Monsieur le Proviseur répond que le gestionnaire participe à cette commission.

Monsieur Hamzaoui précise que le gestionnaire et les personnels technique, ce n'est pas la même chose.

Monsieur Hamazoui remarque que les dépenses de l'enseignement technique sont en baisse.

Monsieur Vidal répond que cette baisse se justifie par le départ de l'UFA

Monsieur Hamzaoui demande le détail du budget par spécialité comme l'an passé. Cette demande a été faite par mail et restée sans réponse.

Monsieur Mayeur répond que les chiffres de 2017 sont identiques à ceux de 2016. Ce sera annoncé aux coordonnateurs de discipline la semaine suivante.

Monsieur Hamzaoui demande ce qu'il est advenu des 17500€ prévu pour les projets de l'enseignement professionnel

Monsieur Mayeur donnera une réponse plus tard.

Monsieur Hamzaoui pose la même question sur la ligne « projets communs » de 12000€.

Monsieur Vidal, répond qu'ils ont été utilisés pour l'achat de matériel de géologie qui n'avait pas été accordé par agile, et de plaquettes de communication des offres de formation du lycée.

Enfin monsieur Hamzaoui précise que la Région n'a pas à s'immiscer dans la répartition de la subvention qu'ils octroient et qu'il est bien dommage que ses représentants ne soient pas présents pour donner une explication sur la politique de la Région.

Monsieur Hamzaoui conclut son intervention en précisant qu'en dehors de la réserve sur la participation du Greta et sur l'imposition de la répartition ALO-AP par la Région, le SNETAA FO a un avis positif sur le budget présenté.

Monsieur Moya prend la parole et regrette qu'il n'y ait pas d'aide de la Région aux voyages scolaires, et aurait souhaité que les représentants soient présents pour présenter leur politique. Il y a pour lui un déséquilibre avec les autres régions qui financent les voyages.

Les membres du conseil d'administration s'accordent pour féliciter monsieur Vidal pour la clarté du document qui leur a été fourni et pour le travail fait dans l'élaboration de ce budget.

Le budget est porté au vote

contre	Abstention	Pour
0	0	23

ACTE N°24

Tarifs de restauration (en annexe)

Monsieur Vidal explique qu'à partir de ce budget, les tarifs concernant les élèves sont fixés par la Région. Il y a une augmentation de 3% des tarifs de l'internat, de la demi-pension et du repas à l'unité. Concernant les tarifs commensaux, la Région a limité à 3% la hausse, il propose une augmentation de 2% pour les deux tarifs les plus bas et 3% pour le tarif le plus élevé et de 0% pour le tarif « extérieurs »

Madame Dafurriela, représentante Snetaa-Fo demande ce qui justifie cette augmentation, tous les ans, alors que les salaires n'augmentent pas est- ce dû à l'augmentation du coût de la vie

Monsieur Vidal, explique que c'est la première hausse des tarifs depuis qu'il est en poste à Picasso (4 ans) et que les coûts des denrées ont effectivement beaucoup augmenté. Par ailleurs il estime que la hausse de 3% ne couvre pas totalement la hausse des coûts de la restauration.

vote

contre	abstention	pour
0	2	21

ACTE N° 22

- Projets de voyages

La commission sur les voyages scolaires a eu lieu le 18 octobre et a retenus 9 voyages à présenter au conseil d'administration. Un voyage a été annulé faute de participants.

L'enveloppe « accompagnateurs » prévue était de 8000€. Le montant réel se portera à 8380€.

Madame Dafurriela fait remarquer que la limitation à 60€ par jour et par élève amène à choisir des modes de transport longs et peut-être moins sécurisés (autocar), elle demande si la taxe d'apprentissage peut être versée pour un voyage précis à la demande de l'entreprise qui la verse

Monsieur Vidal répond que ce n'est pas possible qu'il s'agit alors d'un don.

Madame Pageot répond à madame Dafurriela que les familles ayant plusieurs enfants peuvent avoir à financer plusieurs voyages et qu'il est donc important de limiter leur participation financière

Monsieur le Proviseur, précise que seul le voyage de Boston dépasse les 60€ par jour.

1) Voyage en Angleterre

Voyage organisé par madame Dumange enseignante d'anglais, est prévu du 4 au 10 mars dans le cadre d'une ouverture sur une autre culture

Sont concernés les élèves des classes premières 48 élèves

Le prix maximum demandé aux familles est de 410€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N° 9

2) Voyage à Grenade échange avec le lycée Padre Suarez

Voyage organisé par M. Lafond, Mmes Santa Garcia et Verdier enseignants de sport et Espagnol du 25 février au 3 mars 2016 dans le cadre de la classe euro espagnol. Ce voyage concerne 20 élèves

Le prix maximum demandé aux familles est de 288.60€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N°10

3) Voyage à Lyon

Voyage organisé par madame Alonso, enseignante de lettre prévu du 2 au 3 mars 2017 dans le cadre du projet Théâtre et mémoire. Le prix maximum demandé aux familles est de 114€

vote

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N°16

4) Voyage à Barcelone

Ce voyage organisé par monsieur Moya, enseignant d'espagnol du 20 au 24 mars 2017 dans le cadre d'une découverte linguistique et culturelle. Sont concernés par ce voyage les élèves des 1^{ère} et Terminal Pro

Le prix maximum demandé aux familles est de 283€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N°17

5) Voyage à Madrid

Ce voyage est organisé par madame Martinez enseignante d'espagnol, du 23 au 29 avril 2017 dans le cadre du projet sur le devoir de mémoire. Le prix maximum demandé aux familles est de 290€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N°13

6) Séjour en Capcir

Ce voyage est organisé par madame Lambert enseignante d'EPS du 18 au 21 avril 2017 Ce voyage s'adresse à 13 élèves de TPCI
Le prix maximum demandé aux familles est de 91.92€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N° 12

7) Séjour à la cinémathèque française

Ce voyage est organisé par monsieur Duvinage, enseignant cinéma du 8 au 9 juin 2016, il concerne 19 élève de l'option cinéma art visuel facultative,
Le prix maximum demandé aux familles est de 120€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N°14

- **8) Voyage en Angleterre Londres**

Voyage organisé par madame Cecchinato et Alba du 17 au 21 avril dans le cadre du projet «l'handisport une vision citoyenne de mon lycée » ce voyage concerne 45 élèves de la section professionnelle.

Le prix maximum demandé aux familles est de 261.25€

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité

ACTE N°15

8) Voyage à Boston - échange

- Ce voyage est organisé par madame Lamotte et monsieur Planas du 9 au 18 juin 2017 dans le cadre du projet « découvrir la culture américaine »

Ce voyage concerne 28 élèves de seconde.

Le prix maximum demandé aux familles est de 649.78€

Monsieur le Proviseur précise que ce voyage qui dépasse les 60€ par jour a pu être retenu à la faveur du désistement du voyage au Lubéron. Il est

simplement demandé à l'enseignante de changer les dates, car celles-ci tombent en pleine période du Bac

contre	abstention	pour
0	0	23

Voté à l'unanimité
ACTE N° 11

- CONTRATS ET CONVENTIONS

Convention de partenariat avec GIP Auvergne

Il est demandé aux membres du CA de voter une convention de partenariat entre le lycée Pablo Picasso et le GIP Auvergne dans le cadre du dispositif « adaptation à l'emploi PSA » pour des élèves préparant le baccalauréat Professionnel maintenance des véhicules automobiles.

Ce dispositif concerne une dizaine de jeunes de première et terminale qui bénéficient de 8 semaines de stage supplémentaire en entreprise réalisées durant les vacances scolaires chez le réparateur agréé ou l'agent Peugeot Citroën.

Formation de 80heures sur 2 ans aux produits de la marque

24 heures de formations en commercialisation et 36 autres heures de formation en communication.

Il est ensuite procédé au vote

Monsieur Hamazaoui intervient pour précise que ce partenariat marche très bien et est très profitable aux élèves

Vote :

pour	contre	Abstention
23	0	0

ACTE N° 18

Adhésion au groupement d'achat de vêtements

Afin d'harmoniser les tenues que portent les agents de la région, il est procédé au renouvellement de leurs tenues.

Le lycée doit donc adhérer à un groupement d'achat

vote

pour	contre	Abstention
23	0	0

ACTE N° 20

Autorisation d'embauche des personnels pour l'année 2017 dans le cadre des emplois définis par l'autorité académique (AED, emplois aidés, PFT).

Monsieur Vidal rappelle que le lycée mutualise des emplois aidés, des assistants d'éducation, il est donc demandé au conseil d'administration d'autoriser l'embauche de personnels en contrats publics et privés, ce qui représente environ 63 postes AED, AVS et 650 contrat d'insertion unique.

VOTE		
pour	contre	Abstention
23	0	0

Voté à l'unanimité
ACTES N°19 ET 21

La séance est levée à 20h45, les questions diverses seront abordée a conseil d'administration du 5 décembre

Le Président de séance



D.FERRE

La secrétaire de séance



E. CROS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>M. FERRE, Proviseur MME FOSSE Valérie ou Mme SALDOU Céline M. VIDAL, Intendant Mme JACQUET, CPE M. MAYEUR, Chef de Travaux</p>	
<p>Représentants du conseil Général M. CRESTA Jacques Mme DELIEUX Suzanne Représentant Mairie Mme ANGLADE Joëlle M. REQUESENS Nicolas Personnalité qualifiée M. LABORDE Christophe, président CEGELEC</p>	
Enseignants	Suppléants
<p>M.HAMZAOUI MOHAMMED MME DAFURRIELA CECILE MME CROS EDITH MME ALONSO BEATRICE M. SUAREZ ROGER-DANIEL MME PAGES ANNE MME FOURNIER ISABELLE</p>	<p>M. LORRE TANGUY M. MOLINO JEROME M. ROBINET BRUNO M. MOURRE MATHIAS MME FARRS MARTINE M. MOYA CHRISTOPHE MME MAIZ ISABELLE</p>
Parents d'élèves	suppléants
<p>MME BERNARD MAGALI MME PAGEOT JANY MME BOUZAT CORINNE MME SARDA HELENE MME TRUFFANDIER KARIN</p>	<p>Mme ORTEGA DELPHINE MME EULRIET DELPHINE M.ORTEGA THIERRY MME SEVE-GRANE GHISLAINE Mme MASSINES VERONIQUE</p>
ATOS	suppléants
<p>MME POUSSIER HELENE MME CARBONNEL SABINE MME VIDAL MARIE-HELENE</p>	<p>/</p> <p>/</p>
ELEVES	Suppléants
<p>M. ABDELLAOUI MARWANE TG6 M. BAHEUX IVAN TG7 M. GANDIBLEUX LYDERIC TG6 M. ABADIE VALENTIN 2 TSE M. GARSAVANOFF ALEXIS 2^{NDE} 6</p>	<p>M. TORRES INDY TSTI2D1 MLLR MOKTARI DOUNIA 2PSEN M. MARCHAND JORDI 2PSEN M. BAYASLI SOFIAN 1 TSE M. FEUILLOLAY NATHAN 2^{NDE} 12</p>

COMMISSION HYGIENE SECURITE CONDITION DE TRAVAIL

LISTE DES MEMBRES

2016/2017

<p>M. FERRE, Proviseur MME FOSSE Valérie ou Mme SALDOU Céline M. VIDAL, Intendant Mme JACQUET, CPE M. MAYEUR, Chef de Travaux</p>	
<p>M. SANCHEZ Jean-Claude (ACMO) M. ALBA David Médecin scolaire - infirmières</p>	
Enseignants	Suppléants
<p>Mme DAFURRIELA CECILE M. MOYA CHRISTOPHE</p>	<p>M. HAMZAOUI MOHAMMED MME PAGES ANNE</p>
Parents d'élèves	suppléants
<p>M. ORTEGA THIERRY</p>	<p>MME PAGEOT JANY MME ORTEGA DELPHI NE</p>
ATOS	suppléants
<p>Mme CARBONNEL SABINE MME POUSSIER HELENE</p>	<p>/</p> <p>/</p>
ELEVES	Suppléants
<p>M. BAHEUX IVAN TG7 M. GARSAVANOFF ALEXIS 2^{NDE} 6</p>	<p>M. GANDIBLEUX LYDERIC TG6 M. ABDELLAOUI MARWANNE TG6</p>

COMMISSION PERMANENTE

LISTE DES MEMBRES

2016/2017

M. FERRE, Proviseur MME FOSSE ou Mme SALDOU, proviseur-adjoint M. VIDAL, Intendant	
Enseignants	Suppléants
M. HAMZAOUI Mohammed	M. LORRE TANGUY
M. SUAREZ ROGER-DANIEL	M. MOURRE MATHIAS
MME PAGES ANNE	M. MOYA CHRISTOPHE
ATOSS	suppléants
MME CARBONNEL SABINE	MME POUSSIER HELENE
Parents d'élèves	Suppléants
M. ORTEGA THIERRY	MME TRUFFANDIER KARIN
MME SEVE-GRANE	
MME PAGEOT JANY	MME ORTEGA DELPHIE
1) ELEVES	Suppléants
M. GANDIBLEUX LYDERIC TG6	M. BAHEUX IVAN TG7
MLLE MOKTARI DOUNIA 2PSEN	M. FEUILLOLAY NATHAN 2 ^{NDE} 12

CONSEIL DE DISCIPLINE

LISTE DES MEMBRES

2016/2017

M. FERRE, Proviseur Mme FOSSE ou Mme SALDOU, proviseure-adjointe M. VIDAL, gestionnaire Mme JACQUET, CPE	
Enseignants	Suppléants
Mme ALONSO BEATRICE	MME FARRES MARTINE
MME CROS EDITH	MME DAFURRIELA CECILE
M. MOYA CHRISTOPHE	MME PAGES ANNE
MME MAIZ ISABELLE	MME FOURNIER ISABELLE
ATOSS	suppléants
MME POUSSIER HELENE	MME VIDAL MARIE-HELENE
2 Parents d'élèves	Suppléants
MME TRUFFANDIER KARIN	MME SEVE-GRANE GHISLAINE
Mme BERNARD Magali	MME ORTEGA DELPHINE
3 ELEVES	Suppléants
MLLE COSTE MANDY 1CMVA	MLLE MARTY OCEANE 1PCAR
M. MORENO THEO TG2	M. PERISSE THOMAS 1 TSTI2D1
M. ABADIE VALENTIN 1TSE	M. BAYASLI SOFIAN 1TSE

CONSEIL DE VIE LYCEENNE

LISTE DES MEMBRES

2016 -2017

M. FERRE, Proviseur	
Mme SALDOU, Proviseur-Adjoint	
5 Enseignants	Suppléants
Mme ALONSO BEATRICE	M. SUAREZ ROGER-DANIEL
M. MOLINO JEROME	MME DAFURRIELA CECILE
MME PAGES ANNE	M. MOYA CHRISTOPHE
MME FOURNIER ISABELLE	MME MAIZ ISABELLE
MME FRANTZ HELENE	
3 ATOSS	suppléants
Mme POUSSIER HELENE	
MME VIDAL MARIE-HELENE	
MME CARBONNEL SABINE	
Parents d'élèves	Suppléants
Mme PAGEOTJANY	
ELEVES	Suppléants
FEULLOLAY NATHAN	PASCUAL JULIEN
ABDELLAOUI MARWANE	TORRES INDY
IBANEZ JULES	PERISSE JULIE
BARBE ROBIN	KHALIFA ISMAEL
TAULERE CANNELLE	DURAND LENNY
GANDIBLEUX LYDERIC	BAHEUX IVAN
GARSAVANOFF ALEXIS	GALAUP ORIANE
MOKTARI DOUNIA	MARCHAND JORDI
CHATON ALEXIA	RAOULT MARTIN
VANLANDE DONOVAN	SCHALLER AMBRE

COMMISSION RESTAURATION

NOM	FONCTION
M. FERRE DIDIER	PROVISEUR
M. VIDAL LIONEL	INTENDANT
M. CAILLIS CHRISTOPHE	RESPONSABLE RESTAURATION
MME PAGEOT JANY	PARENT D'ELEVE
MME TRUFFANDIER	PARENT D'ELEVE
MME ORTEGA	PARENT D'ELEVE
M. ABDELLAOUI MARWANE	ELEVE
MLLE MOKTARI DOUNIA	ELEVE
M. MARCHAND JORDI	ELEVE
MME CROS EDITH	ENSEIGNANT
1 INFIRMIERE	
1 CPE	

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les compétences du conseil d'administration et permettre à chacun de ses membres de lui a été confié.

ARTICLE 1 - Cadre général

Le conseil d'administration exerce toutes ses attributions régionales des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

ARTICLE 2 - Convocations

Hormis pour la première séance (désignation des membres du conseil de discipline), les membres suppléants ne sont convoqués qu'en cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire du siège, qui informe le chef d'établissement de son absence dès réception de sa convocation. Les membres suppléants pourront assister aux séances en tant qu'invités.

ARTICLE 3 - Ordre du jour

Les questions diverses doivent être déposées par écrit au secrétariat du proviseur, au moins 48h avant la tenue du conseil. En cas d'urgence, tout point à traiter qui n'est pas connu au moment de l'envoi des convocations, peut être proposé en question diverse par le chef d'établissement et mis au vote avec l'accord à l'unanimité des membres du conseil si nécessaire.

ARTICLE 4 - Vote

Une interruption de séance peut être demandée avant tout vote. Les avis émis et les décisions prises le sont sur la base de votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du conseil le demande. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du conseil d'administration. Les personnes invitées n'ont pas voix délibérative.

ARTICLE 5 - Durée

La durée des séances du conseil d'administration ne peut excéder 2,5 heures, questions diverses comprises

ARTICLE 6 - Obligation de discrétion

Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

ARTICLE 7 - PV de séance

Le procès-verbal de la séance retrace les échanges de vues et les résultats des votes. Les personnes intervenant dans le débat sont nommées dans le procès-verbal, et leur fonction est indiquée. Ce procès-verbal est diffusé aux membres du conseil et publié sur le site après validation par le CA suivant.

ARTICLE 8 - Modification du règlement

Après délibération, ces dispositions sont adoptées par le conseil d'administration en sa séance du 5 novembre 2015. Le présent règlement ne peut être modifié ou complété que dans la forme selon laquelle il a été établi.

TARIFS RH 2017

TARIFS ET TAUX SOUMIS AU VOTE

COMMENSAUX	2016	Proposition 2017	Observations
CAT C	2,65	2,70	+ 2%
CAT B	4,20	4,30	+2%
CAT A	5,40	5,55	+3%
VISITEURS	8,80	8,80	sans changement

Taux participation aux charges communes

	2016	2017	Observations
INTERNES (30 à 35%)	32%	32%	
DP et COMMENSAUX (15 à 20%)	18%	18%	

TARIFS RH 2017

Tarifs et taux communiqués pour information

Tarifs élèves au forfait

	2016	2017	Observations
INTERNES	1 218,60	1 255,00	Augm 3%
DP FORFAIT	468,00	482,00	Augm 3%
HORS FORFAIT	4,00	4,10	Augm 3%